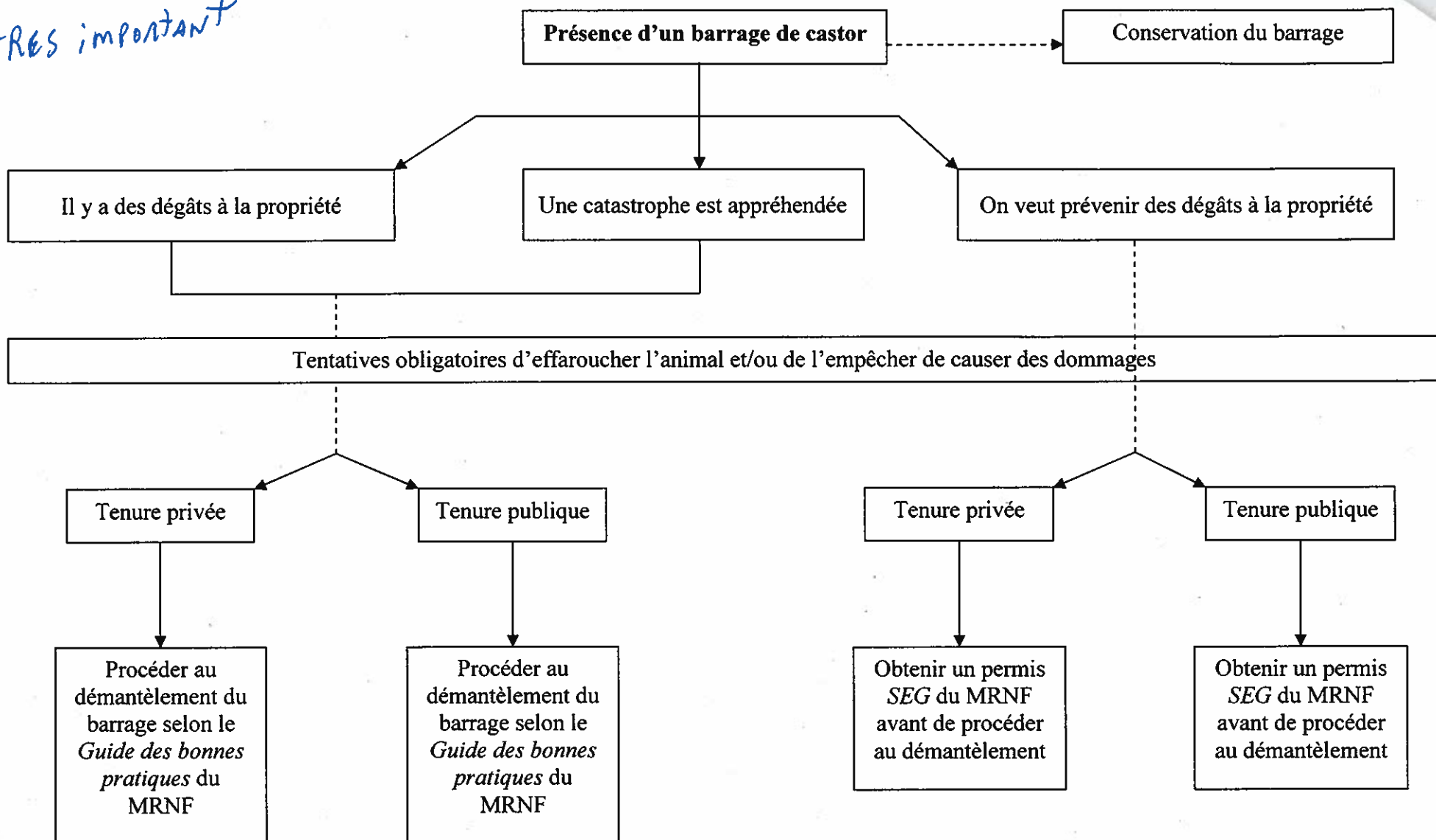


Schéma décisionnel pour le démantèlement de barrages de castor - Région Outaouais

Très important



- Avertir le bureau de la Protection de la Faune avant d'entreprendre le démantèlement et/ou le piégeage de castors
- Lorsque les castors sont capturés dans le cadre d'une activité de démantèlement d'un barrage de castor, qui aurait causé des dégâts à des biens ou qu'une catastrophe est appréhendée, aucun permis SEG n'est nécessaire. Cependant, lorsque ces activités sont effectuées dans le but de prévenir des dégâts, un permis SEG doit être obtenu du MRNF.